



CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024

Présents: **BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président**
JUPRELLE Isabelle, MARCQ Sébastien, NORI Enrico, DEGLIN Joëlle,
Echevin(e)s
VENDY Etienne, Président du CPAS
SOOLS Nicolas, JAMAGNE Marc, DEBOR Olivier, DENOOZ Anne-Lyse,
JAMART Hubert, LAINERI Fabiola, LALLEMAND Grégory, OLIVIER
Jean-François, JANSSEN Colette, CAVALLARO Marc, MARTIN Romain,
SARTINI Gianpiero, LEROY Lara, Conseillers(ères)
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h02.

SÉANCE PUBLIQUE

1- VALIDATION DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 13 OCTOBRE 2024

Le Directeur général donne connaissance à l'assemblée de l'Arrêté 410885 du Conseil des élections locales daté du 4 novembre 2024, validant les élections communales du 13 octobre 2024. Aucun recours n'a été introduit. Cet arrêté constitue donc la notification prévue à l'article L4146-13 du CDLD. Sont proclamés élu(e)s :

Liste n° 5 – MR:

Effectifs : Monsieur DEBOR Olivier, Madame LAINERI Fabiola, Monsieur LALLEMAND Greg, Monsieur OLIVIER Jean-François, Madame JANSSEN Colette, Monsieur JAMAGNE Marc, Monsieur MARTIN Romain.

Suppléants : Monsieur ROLAND Lionel, Madame FRAIKIN Nancy, Madame BERTHUS Stéphanie, Madame SAUVAGE Manon, Monsieur MATUS Geoffrey, Monsieur MARCK Didier, Madame DARIMONT Marjorie, Madame MARÉCHAL Valérie, Madame GOFFIN Cécile, Monsieur HANIKENNE Robin, Madame CROUGHS Nadine, Monsieur GESTER Arnaud.

Liste n° 7 – ENSEMBLE BOURGMESTRE :

Effectifs : Monsieur BELTRAN Fabien, Monsieur MARCQ Sébastien, Monsieur NORI Eric, Madame JUPRELLE Isabelle, Madame DEGLIN Joëlle, Monsieur CAVALLARO Marc, Monsieur SOOLS Nicolas, Monsieur SARTINI Gianpiero, Madame DENOOZ Anne-Lyse.

Suppléants : Monsieur HENRI Nicolas, Monsieur MARTIN Guy, Monsieur MOSBEUX Didier, Monsieur LAINERI Riccardo, Madame BOTTERMAN Isabelle, Madame BOTTERMAN Thanh Nga, Madame DECERF Émilie, Madame CELIK Hulya,

Madame GROMBEER Madeleine, Madame HEUZE Joëlle.

Liste n° 8 – ECOVA :

Effectifs : Monsieur VENDY Étienne, Monsieur JAMART Hubert, Madame LEROY Lara.

Suppléants : Madame HEUSE Mireille, Monsieur DEGÉE Arthur, Madame JACOB Anne, Madame ANDRÉ Brigitte, Madame DUFAUX Marie, Monsieur BIGARANYA , Madame TRIBOLET Marie-Claude, Madame CATOUL Anne, Monsieur MOTTET Henri, Monsieur GULOT Olivier, Monsieur LANDTMETERS Thierry, Madame HICK Sybilla, Monsieur CRÉLOT Jacques, Madame THIENPONT Yola, Monsieur MATZ Yves et Monsieur CLOSE Philippe.

2- VÉRIFICATION ET VALIDATION DES POUVOIRS DES CONSEILLER(ÈRE)S COMMUNAUX(ALES)

Le Directeur général donne connaissance à l'assemblée de l'Arrêté 410885 du Conseil des élections locales daté du 4 novembre 2024, validant les élections communales du 13 octobre 2024. Aucun recours n'a été introduit. Cet Arrêté constitue donc la notification prévue à l'article L4146-13 du CDLD. Sont proclamés élu(e)s :

Liste n° 5 – MR:

Effectifs : Monsieur DEBOR Olivier, Madame LAINERI Fabiola, Monsieur LALLEMAND Grégory, Monsieur OLIVIER Jean-François, Madame JANSSEN Colette, Monsieur JAMAGNE Marc, Monsieur MARTIN Romain.

Suppléants : Monsieur ROLAND Lionel, Madame FRAIKIN Nancy, Madame BERTHUS Stéphanie, Madame SAUVAGE Manon, Monsieur MATUS Geoffrey, Monsieur MARCK Didier, Madame DARIMONT Marjorie, Madame MARÉCHAL Valérie, Madame GOFFIN Cécile, Monsieur HANIKENNE Robin, Madame CROUGHS Nadine, Monsieur GESTER Arnaud.

Liste n° 7 – ENSEMBLE BOURGMESTRE :

Effectifs : Monsieur BELTRAN Fabien, Monsieur MARCQ Sébastien, Monsieur NORI Enrico, Madame JUPRELLE Isabelle, Madame DEGLIN Joëlle, Monsieur CAVALLARO Marc, Monsieur SOOLS Nicolas, Monsieur SARTINI Gianpiero, Madame DENOOZ Anne-Lyse.

Suppléants : Monsieur HENRI Nicolas, Monsieur MARTIN Guy, Monsieur MOSBEUX Didier, Monsieur LAINERI Riccardo, Madame BOTTERMAN Isabelle, Madame BOTTERMAN Thanh Nga, Madame DECERF Émilie, Madame CELIK Hulya, Madame GROMBEER Madeleine, Madame HEUZE Joëlle.

Liste n° 8 – ECOVA :

Effectifs : Monsieur VENDY Étienne, Monsieur JAMART Hubert, Madame LEROY Lara.

Suppléants : Madame HEUSE Mireille, Monsieur DEGÉE Arthur, Madame JACOB Anne, Madame ANDRÉ Brigitte, Madame DUFAUX Marie, Monsieur BIGARANYA , Madame TRIBOLET Marie-Claude, Madame CATOUL Anne, Monsieur MOTTET Henri, Monsieur GULOT Olivier, Monsieur LANDTMETERS Thierry, Madame HICK Sybilla, Monsieur CRÉLOT Jacques, Madame THIENPONT Yola,

Monsieur MATZ Yves et Monsieur CLOSE Philippe.

SONT VALIDES les pouvoirs de Monsieur DEBOR Olivier, Madame LAINERI Fabiola, Monsieur LALLEMAND Grégory, Monsieur OLIVIER Jean-François, Madame JANSSEN Colette, Monsieur JAMAGNE Marc, Monsieur MARTIN Romain, Monsieur BELTRAN Fabien, Monsieur MARCQ Sébastien, Monsieur NORI Enrico, Madame JUPRELLE Isabelle, Madame DEGLIN Joëlle, Monsieur CAVALLARO Marc, Monsieur SOOLS Nicolas, Monsieur GIANPIERO Sartini, Madame DENOOZ Anne-Lyse, Monsieur VENDY Étienne, Monsieur JAMART Hubert et Madame LEROY Lara.

3- PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DES CONSEILLER(ÈRE)S COMMUNAUX(ALES)

A. Monsieur le Président Fabien BELTRAN constate qu'il peut être procédé aux prestations de serment et cède la présidence à Monsieur Enrico NORI, 1^{er} Echevin en titre.

Monsieur Enrico NORI, 1^{er} Échevin sortant et réélu Conseiller communal, invite Monsieur Fabien BELTRAN, Bourgmestre sortant, à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* ».

Monsieur Fabien BELTRAN est alors déclaré installé dans ses fonctions de Conseiller communal et redevient de droit Président de la séance.

B. Monsieur le Président Fabien BELTRAN invite alors les élu(e)s dont les pouvoirs ont été validés à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* ».

Prêtent successivement serment :

Monsieur DEBOR Olivier, Madame LAINERI Fabiola, Monsieur LALLEMAND Grégory, Monsieur OLIVIER Jean-François, Madame JANSSEN Colette, Monsieur JAMAGNE Marc, Monsieur MARTIN Romain, Monsieur MARCQ Sébastien, Monsieur NORI Enrico, Madame JUPRELLE Isabelle, Madame DEGLIN Joëlle, Monsieur CAVALLARO Marc, Monsieur SOOLS Nicolas, Monsieur SARTINI Gianpiero, Madame DENOOZ Anne-Lyse, Monsieur VENDY Étienne, Monsieur JAMART Hubert et Madame LEROY Lara.

Les précité(e) sont alors déclaré(e)s installé(e)s dans leurs fonctions.

4- ADOPTION D'UN PACTE DE MAJORITÉ

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement son article L1123-1, §2 ;

Vu le résultat des élections communales du 13 octobre 2024 duquel il résulte que les trois groupes politiques suivants sont présents au Conseil :

ENSEMBLE BOURGMESTRE – 9 membres : Monsieur BELTRAN Fabien, Monsieur MARCQ Sébastien, Monsieur NORI Enrico, Madame JUPRELLE Isabelle, Madame DEGLIN Joëlle, Monsieur CAVALLARO Marc, Monsieur SOOLS Nicolas, Monsieur SARTINI Gianpiero, Madame DENOOZ Anne-Lyse.

ECOVA – 3 membres : Monsieur VENDY Étienne, Monsieur JAMART Hubert, Madame LEROY Lara.

MR – 7 membres : Monsieur DEBOR Olivier, Madame LAINERI Fabiola, Monsieur LALLEMAND Grégory, Monsieur OLIVIER Jean-François, Madame JANSSEN Colette, Monsieur JAMAGNE Marc, Monsieur MARTIN Romain.

Vu le projet de pacte de majorité 411205 déposé par les groupes ENSEMBLE BOURGMESTRE et ECOVA entre les mains du Directeur général ff. en date du 8 novembre 2024 ;

Considérant que ce pacte est signé par les 12 élus desdits groupes ;

Considérant que le pacte présente les personnes suivantes aux mandats exécutifs :

Bourgmestre : Monsieur Fabien BELTRAN

1^{ère} Échevine : Madame Isabelle JUPRELLE

2^{ème} Échevin : Monsieur Sébastien MARCQ

3^{ème} Échevin : Monsieur Enrico NORI

4^{ème} Échevine : Madame Joëlle DEGLIN

Président du CPAS : Monsieur Étienne VENDY

Considérant que le pacte est signé par ces six mandataires pressentis ;

ADOpte, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 19, le pacte de majorité proposé par les groupes ENSEMBLE BOURGMESTRE et ECOVA désignant :

Bourgmestre : Monsieur Fabien BELTRAN

1^{ère} Échevine : Madame Isabelle JUPRELLE

2^{ème} Échevin : Monsieur Sébastien MARCQ

3^{ème} Échevin : Monsieur Enrico NORI

4^{ème} Échevine : Madame Joëlle DEGLIN

Président du CPAS : Monsieur Etienne VENDY

5- PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DU BOURGMESTRE

Le Conseil constate qu'il n'existe aucun cas d'incompatibilité visé aux articles L1125-1 & L1125-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et qu'il peut être procédé à la prestation de serment.

Monsieur Enrico NORI, 1^{er} Échevin sortant, Président, invite alors Monsieur Fabien BELTRAN à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure*

fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge ».

Monsieur Fabien BELTRAN est alors déclaré installé dans ses fonctions de Bourgmestre et reprend la Présidence de la séance.

6- PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DES ECHEVIN(E)S

A. Première Échevine – Madame Isabelle JUPRELLE

Le Conseil constate qu'il n'existe aucun cas d'incompatibilité visé à aux articles L1125-1 & L1125-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et qu'il peut être procédé à la prestation de serment.

Monsieur le Président invite alors Madame Isabelle JUPRELLE à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : *« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge ».*

Madame Isabelle JUPRELLE est alors déclarée installée dans ses fonctions de 1ère Echevine.

C. Deuxième Échevin – Monsieur Sébastien MARCQ

Le Conseil constate qu'il n'existe aucun cas d'incompatibilité visé aux articles L1125-1 & L1125-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et qu'il peut être procédé à la prestation de serment.

Monsieur le Président invite alors Monsieur Sébastien MARCQ à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : *« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge ».*

Monsieur Sébastien MARCQ est alors déclaré installé dans ses fonctions d'Echevin.

A. Troisième Échevin – Monsieur Enrico NORI

Le Conseil constate qu'il n'existe aucun cas d'incompatibilité visé aux articles L1125-1 & L1125-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et qu'il peut être procédé à la prestation de serment.

Monsieur le Président invite alors Monsieur Enrico NORI à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : *« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge ».*

Monsieur Enrico NORI est alors déclaré installé dans ses fonctions d'Echevin.

D. Quatrième Échevine – Madame Joëlle DEGLIN

Le Conseil constate qu'il n'existe aucun cas d'incompatibilité visé aux

articles L1125-1 & L1125-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et qu'il peut être procédé à la prestation de serment.

Monsieur le Président invite alors Madame Joëlle DEGLIN à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* ».

Madame Joëlle DEGLIN est alors déclarée installée dans ses fonctions d'Echevine.

7- **TABEAU DE PRÉSEANCE DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

Le Conseil communal,

Considérant que, conformément à l'article L1122-18 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le tableau de préséance doit être réglé par le règlement d'ordre intérieur ;

Considérant que celui-ci a été adopté par notre Assemblée en date du 21 janvier 2013 ;

Considérant par conséquent qu'il s'indique de dresser le tableau selon les articles 1er, 2 et 3 dudit règlement ;

ARRETE comme suit le tableau de préséance des Conseillers communaux :

Ordre de préséance	NOMS et PRENOMS des Conseillers et Conseillères	Date d'entrée en fonction	Suffrages obtenus au scrutin du 13 octobre 2024
1	VENDY Etienne	02/01/2001	336
2	JUPRELLE Isabelle	21/04/2008	273
3	BELTRAN Fabien	03/12/2012	1.047
4	NORI Enrico	03/12/2012	415
5	DEGLIN Joëlle	03/12/2012	269
6	SOOLS Nicolas	03/12/2012	179
7	JAMAGNE Marc	24/04/2017	183
8	MARCQ Sébastien	03/12/2018	419
9	DEBOR Olivier	03/12/2018	380
10	DENOOZ Anne-Lyse	03/12/2018	174
11	JAMART Hubert	03/12/2018	141
12	LAINERI Fabiola	02/12/2024	343
13	LALLEMAND Grégory	02/12/2024	256
14	OLIVIER Jean-François	02/12/2024	253
15	JANSSEN Colette	02/12/2024	208
16	CAVALLARO Marc	02/12/2024	182
17	MARTIN Romain	02/12/2024	181
18	SARTINI Gianpiero	02/12/2024	178
19	LEROY Lara	02/12/2024	97

8- DÉSIGNATION DES NEUF MEMBRES DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE PAR LES GROUPES POLITIQUES

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, spécialement ses articles 10 à 12 ;

Vu la Circulaire 409624 du 10 octobre 2024 de Monsieur le Vice-Président et Ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, relative au renouvellement des Conseils de l'action sociale [...] ;

Considérant qu'au vu des résultats électoraux les sièges au Conseil de l'Action Sociale se répartissent comme suit entre les différents groupes politiques :

GROUPE POLITIQUE	SIEGES CONSEIL COMMUNAL	CALCUL	RESULTAT	SIEGE(S) CPAS
5 – MR-	7	= (9 X 7) / 19	3,31	3
7 – ENSEMBRE BOURGMESTRE	9	= (9 X 9) / 19	4,26	4
8 – ECOVA	3	= (9 X 3) / 19	1,42	2
<i>TOTAUX</i>	<i>19</i>			<i>9</i>

Vu l'acte de présentation 411248 déposé le 18 novembre 2024 par le groupe MR et comprenant les trois noms suivants : Madame FRAIKIN Nancy, Monsieur ROLAND Lionel, Madame BERTHUS Stéphanie ;

Vu l'acte de présentation 411315 déposé le 18 novembre 2024 par le groupe ENSEMBLE BOURGMESTRE et comprenant les quatre noms suivants : Monsieur MARTIN Guy , Monsieur MOSBEUX Didier, Madame CELIK Hulya, Madame BOTTERMAN Isabelle ;

Vu l'acte de présentation 411314 déposé le 18 novembre 2024 par le groupe ECOVA et comprenant les deux noms suivants : Madame DUFAUX Marie, Monsieur VENDY Étienne ;

Considérant que ces actes sont recevables et réguliers, qu'ils correspondent au prescrit légal ;

CONSTATE que le Conseil du Centre Public d'Action Sociale de Trooz sera composé, pour la législature 2024-2030, des neuf membres suivants :

Groupe MR : Madame FRAIKIN Nancy, Monsieur ROLAND Lionel et Madame BERTHUS Stéphanie.

Groupe ENSEMBLE BOURGMESTRE : Monsieur MARTIN Guy , Monsieur MOSBEUX Didier, Madame CELIK Hulya et Madame BOTTERMAN Isabelle.

Groupe ECOVA : Madame DUFAUX Marie et Monsieur VENDY Étienne.

ÉLECTION DES DEUX MEMBRES DU CONSEIL DE POLICE

9-

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la Nouvelle loi communale ;

Vu la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de Police dans chaque Conseil communal ;

Vu la Circulaire du 29 octobre 2024 de Madame la Ministre fédérale de l'Intérieur relative à l'élection et l'installation des conseillers de police d'une zone pluricommunale ;

Considérant que l'article 18 de ladite Loi prévoit que l'élection des membres du Conseil de police a lieu au cours de la séance publique lors de laquelle le Conseil communal est installé ou au plus tard dans les 10 jours (Si ce dernier jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, ce délai est prolongé jusqu'au prochain jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié légal) ;

Considérant que le Conseil de police de la zone pluricommunale est composé de dix-neuf membres élus, conformément à l'article 12, alinéa 1^{er}, de la Loi du 7 décembre 1998 (69.028 habitants) ;

Vu le courrier du 21 octobre 2024 de Monsieur le Chef de corps de la Zone de police SECOVA relatif à la répartition des sièges entre les communes ;

Considérant que, conformément à l'article 12, alinéa 2, de la Loi du 7 décembre 1996, le Conseil communal doit procéder à l'élection de deux membres du Conseil communal au Conseil de police ;

Considérant que chacun des Conseillers communaux dispose d'une voix, conformément à l'article 16 de la Loi du 7 décembre 1998 ;

Vu l'acte de présentation 411673 introduit conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'Arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal ;

Considérant que cet acte présente le candidat mentionné ci-après et qu'il est signé par l'élu au Conseil communal suivant :

1/ nom du candidat membre effectif : Monsieur Nicolas SOOLS ;

2/ nom du candidat membre suppléant : Monsieur Enrico NORI ;

3/ nom de l'élu au Conseil communal qui fait la présentation : Monsieur Fabien BELTRAN ;

Vu l'acte de présentation 411674 introduit conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'Arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal ;

Considérant que cet acte présente le candidat mentionné ci-après et qu'il est signé par les élus au Conseil communal suivants :

1/ nom du candidat membre effectif : Monsieur Marc JAMAGNE ;

2/ nom du candidat membre suppléant : Monsieur Olivier DEBOR ;

3/ noms des élus au Conseil communal qui ont fait la présentation : Monsieur Marc JAMAGNE et Madame Fabiola LAINERI ;

Vu l'acte de présentation 411675 introduit conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'Arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal ;

Considérant que cet acte présente les candidates mentionnées ci-après et qu'il est signé par les élus au Conseil communal suivants :

1/ noms des candidates membres effectives : Mesdames Colette JANSSEN et

Fabiola LAINERI ;

2/ nom du candidat membre suppléant : Monsieur Olivier DEBOR pour chacune des candidates effectives ;

3/ nom de l'élu au Conseil communal qui a fait la présentation : Monsieur Olivier DEBOR ;

Vu l'acte de présentation 411678 introduit conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'Arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal ;

Considérant que cet acte présente la candidate mentionnée ci-après et qu'il est signé par l'élu au Conseil communal suivant :

1/ nom de la candidate membre effective : Madame Lara LEROY ;

2/ noms des candidats membres suppléants : Monsieur Hubert JAMART suivi de Monsieur Etienne VENDY ;

3/ nom de l'élu au Conseil communal qui fait la présentation : Monsieur Hubert JAMART ;

Vu la liste de candidats établie par Monsieur le Bourgmestre, conformément à l'article 7 de l'Arrêté royal précité, sur la base desdits actes de présentation et libellée comme suit :

Candidats membres effectifs par ordre alphabétique	Candidats suppléants pour chaque candidat membre effectif mentionné ci-contre, dans l'ordre suivant lequel ils sont susceptibles de le remplacer
Nom : JAMAGNE Prénom : Marc Date de naissance : XXX Profession : XXX	1. Nom : DEBOR Prénom : Olivier Date de naissance : XXX Profession : XXX
	2. Nom : ---- Prénom : ---- Date de naissance : ---- Profession : ----
Nom : JANSSEN Prénom : Colette Date de naissance : XXX Profession : XXX	1. Nom : DEBOR Prénom : Olivier Date de naissance : XXX Profession : XXX
	2. Nom : ---- Prénom : ---- Date de naissance : ---- Profession : ----
Nom : LAINERI Prénom : Fabiola Date de naissance : XXX Profession : XXX	1. Nom : DEBOR Prénom : Olivier Date de naissance : XXX Profession : XXX
	2. Nom : ---- Prénom : ---- Date de naissance : ---- Profession : ----
Nom : LEROY Prénom : Lara Date de naissance : XXX	1. Nom : JAMART Prénom : Hubert Date de naissance : XXX Profession : XXX
	2. Nom : VENDY Prénom : Etienne

Profession : XXX	Date de naissance : XXX Profession : XXX
Nom : SOOLS Prénom : Nicolas Date de naissance : XXX Profession : XXX	1. Nom : NORI Prénom : Enrico Date de naissance : XXX Profession : XXX 2. Nom : ---- Prénom : ---- Date de naissance : ---- Profession : ----

ETABLIT que Monsieur Romain MARTIN et Madame Anne-Lyse DENOZ, Conseillers communaux les plus jeunes non candidats, assistent Monsieur le Bourgmestre lors des opérations du scrutin et du recensement des voix (article 10 de l'Arrêté royal du 20 décembre 2000) ;

PROCEDE, en séance publique et à scrutin secret, à l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants du Conseil de Police :

- 19 Conseillers prennent part aux scrutins et reçoivent chacun un bulletin de vote,
- 19 bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne ;

En ce qui concerne ces bulletins, le recensement des voix donne le résultat suivant :

- 0 bulletins non valables,
- 0 bulletins blancs,
- 19 bulletins valables ;

Les suffrages exprimés sur les 19 bulletins de vote valables, se répartissent comme suit :

Nom et prénom des candidats membres effectifs	Nombre de voix obtenues
Monsieur Marc JAMAGNE	7
Madame Colette JANSSEN	0
Madame Fabiola LAINERI	0
Madame Lara LEROY	6
Monsieur Nicolas SOOLS	6
Nombre total de votes :	19

Constate que les suffrages ont été exprimés au nom de candidats membres effectifs présentés selon les règles ;

Constate que le candidat membre effectif, qui a obtenu le plus grand nombre de voix est élu ;

Considérant qu'en cas de parité le Conseiller déjà membre du Conseil de Police est préféré, en l'espèce Monsieur SOOLS ;

Par conséquent, Monsieur le Bourgmestre constate que :

Sont élus membres effectifs du Conseil de police :	Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu mentionné ci-contre sont, de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces membres effectifs
--	---

1/ <i>Monsieur Marc JAMAGNE</i>	1/ Monsieur Enrico NORI 2/ néant
2/ <i>Monsieur Nicolas SOOLS</i>	1/ Monsieur Olivier DEBOR 2/ néant

Constate que la condition d'éligibilité est remplie par :

- les deux candidats membres effectifs élus ;
- les deux candidats, de pleins droits suppléants de ces deux candidats membres effectifs ;

Constate qu'aucun membre effectif ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité précisés à l'article 15 de la Loi du 7 décembre 1998 ;

Le présent procès verbal sera envoyé sans délai en deux exemplaires au Collège Provincial de Liège, conformément à l'article 15 de l'Arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal.

Le Secrétaire,

Les Assesseurs,

Le Président,

Romain MARTIN

Bernard FOURNY

Anne-Lyse DENOOZ

Fabien BELTRAN

**10- CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION -
DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION POLITIQUE DÉFINITIVE DU
CONSEIL SUITE AUX ÉVENTUELS APPARENTEMENTS EFFECTUÉS EN
VERTU DE L'ARTICLE L1523-15, §3 DUDIT DÉCRET**

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement son article L1523-15, §3 ;

Considérant que les conseillers composant le Conseil communal ont été élus sur les trois listes présentes lors des élections communales du 13 octobre 2024 ;

Considérant que ces conseillers élus peuvent faire une déclaration d'apparentement ;

PREND ACTE des déclarations individuelles d'apparentement suivantes :

- Monsieur DEBOR Olivier déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Madame LAINERI Fabiola déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Monsieur LALLEMAND Grégory déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Monsieur OLIVIER Jean-François déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Madame JANSSEN Colette déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Monsieur JAMAGNE Marc déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Monsieur MARTIN Romain déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Monsieur BELTRAN Fabien déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Monsieur MARCQ Sébastien déclare s'apparenter à la liste PS ;

- Monsieur NORI Enrico déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Madame JUPRELLE Isabelle déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Madame DEGLIN Joëlle déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Monsieur CAVALLARO Marc déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Monsieur SOOLS Nicolas déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Monsieur SARTINI Gianpiero déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Madame DENOOZ Anne-Lyse déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Monsieur VENDY Étienne déclare s'apparenter à la liste ECOLO ;
- Monsieur JAMART Hubert déclare s'apparenter à la liste ECOLO ;
- Madame LEROY Lara déclare s'apparenter à la liste ECOLO ;

ETABLIT comme suit la répartition politique du Conseil communal :

MR :	7
PS :	9
ECOLO :	3

**11- DÉCRET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DU 4 FÉVRIER 2021
RELATIF AUX SERVICES DE MÉDIAS AUDIOVISUELS ET AUX
SERVICES DE PARTAGE DE VIDÉOS - DÉTERMINATION DE LA
COMPOSITION POLITIQUE DÉFINITIVE DU CONSEIL SUITE AUX
ÉVENTUELS APPARENTEMENTS EFFECTUÉS EN VERTU DE
L'ARTICLE 3.2.3.1, §5 DUDIT DÉCRET**

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret de la Communauté française du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos, spécialement son article 3.2.3.1, §5 ;

Considérant que les Conseillers composant le Conseil communal ont été élus sur les trois listes présentes lors des élections communales du 13 octobre 2024 ;

Considérant que seule la liste MR s'est présentée sous le sigle d'un groupe politique reconnu au Parlement de la Communauté française au sens du Décret précité ;

Considérant dès lors que les douze autres conseillers élus peuvent faire une déclaration individuelle d'apparement ;

PREND ACTE des déclarations individuelles d'apparement suivantes :

- Monsieur DEBOR Olivier déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Madame LAINERI Fabiola déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Monsieur LALLEMAND Grégory déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Monsieur OLIVIER Jean-François déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Madame JANSSEN Colette déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Monsieur JAMAGNE Marc déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Monsieur MARTIN Romain déclare s'apparenter à la liste MR ;
- Monsieur BELTRAN Fabien déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Monsieur MARCQ Sébastien déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Monsieur NORI Enrico déclare s'apparenter à la liste PS ;

- Madame JUPRELLE Isabelle déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Madame DEGLIN Joëlle déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Monsieur CAVALLARO Marc déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Monsieur SOOLS Nicolas déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Monsieur SARTINI Gianpiero déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Madame DENOOZ Anne-Lyse déclare s'apparenter à la liste PS ;
- Monsieur VENDY Étienne déclare s'apparenter à la liste ECOLO ;
- Monsieur JAMART Hubert déclare s'apparenter à la liste ECOLO ;
- Madame LEROY Lara déclare s'apparenter à la liste ECOLO ;

ETABLIT comme suit la répartition politique du Conseil communal :

MR :	7
PS :	9
ECOLO :	3

Monsieur le Président clôt la séance à 20h29.

Le Directeur général,

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,

sceau

Bernard FOURNY

Fabien BELTRAN